

tenue par Monsieur ROUSSET, magistrat-désigné
En présence de Madame SIVIGNON, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2402311	RAPPORTEUR: Monsieur Olivier ROUSSET
Titre de l'affaire	ETRANGERS - OQTF sans délai.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Maître ZOURRAGA Moncef (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'YONNE	CENTAURE AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2401893	RAPPORTEUR: Monsieur Olivier ROUSSET
Titre de l'affaire	ETRANGERS - Demande d'annulation de la décision du préfet de la Côte-d'Or du 23 mai 2024 (notifiée le 30 mai 2024) portant refus de titre de séjour et OQTF avec délai de 30 jours et reconduction d'office à destination du pays dont il a la nationalité, la Colombie.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Maître GRENIER Mathilde (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2401894	RAPPORTEUR: Monsieur Olivier ROUSSET
Titre de l'affaire	ETRANGERS - Demande d'annulation de la décision du préfet de la Côte-d'Or du 23 mai 2024 (notifiée le 30 mai 2024) portant refus de titre de séjour et OQTF avec délai de 30 jours et reconduction d'office à destination du pays dont elle a la nationalité, la Colombie.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	Maître GRENIER Mathilde (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	M. le Préfet

10 heures 00

04)

DOSSIER N° 2402009

RAPPORTEUR: Monsieur Olivier ROUSSET

Titre de l'affaire ETRANGERS - Demande d'annulation du l'arrêté du 03/06/2024 du préfet de la Côte-d'Or portant refus de titre au titre de l'asile et OQTF avec délai de 30 jours.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

ROLENGA MPAMBA MURIELLE (Cour)

Défendeur

PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Arrêté le 10/09/2024

Le président du tribunal